



Libérer un enfant de ses obligations envers parent défaillant

Par **Soso96**, le **25/06/2011** à **19:55**

Bonjour,

Je suis une maman célibataire, j'ai une fille qui a maintenant 14 ans 1/2. Son père l'a reconnu à 8/9 ans. Pendant 13 ans, j'ai fait en sorte qu'ils aient de bons rapports et vivent en harmonie. Je voulais qu'elle connaisse son père et grandisse auprès de lui. Depuis 1 an 1/2, à l'âge de 13 ans, elle a décidé de rompre tous contacts avec lui aux motifs qu'il ne s'est jamais intéressé à elle, qu'il a toujours tout fait passer avant elle, même ses aventures, et qu'il n'a jamais participé à quoi que ce soit pour elle. Il n'a jamais versé de pension pour elle, je n'en ai jamais demandé puisque je sais qu'il ne la paiera pas et je n'ai pas, envie d'entrer en conflit. Aujourd'hui, je voudrais que ma fille soit libérée de ses obligations envers lui (pour plus tard) et qu'elle n'ait pas à subvenir à ses besoins alors que lui n'a jamais honoré ses obligations envers elle. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune nouvelle depuis un an. J'ai appris, par des amis, qu'il s'est marié et a, ou aura, d'autres enfants, et je ne sais pas si il y a des obligations envers des demi frères/soeurs. Je voudrais savoir si il y a un moyen pour que ma fille soit libérée de tout ça et de ses obligations futures envers un père qui n'a assumé aucune des siennes. Elle aimerait également que la reconnaissance n'apparaisse plus sur son acte de naissance pour l'effacer complètement et définitivement de sa vie.

Quelqu'un peut-il me répondre ? Quelle procédure puis-je engager sachant que je n'ai pas besoin de pension, mais que je veux seulement libérer ma fille de cette personne.

Par **mimi493**, le **25/06/2011** à **20:18**

Le seul moyen sera, pour elle, le moment venu (quand son père demandera une pension) de

prouver que son père n'en a jamais versé donc de produire le jugement pour abandon de famille qui le condamne pour non paiement de la pension alimentaire.
En ne réclamant rien, vous n'aidez pas votre fille pour le futur

Par **Soso96**, le **17/07/2011** à **17:33**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Il me semblait bien que le seul moyen était celui là et je vais devoir m'y résoudre. Pourtant, la dernière chose que je voulais faire était bien de lui demander une pension.

Cordialement.